



SÉNAT
Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations
Délégation sénatoriale aux entreprises
Offre d'apprentissage pour la rentrée universitaire 2022-2023
Contrat d'un ou deux ans

Structure d'accueil

La **direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations** du Sénat a pour mission d'assister les sénateurs et les groupes politiques dans la rédaction de propositions de loi, de propositions de résolutions et d'amendements ainsi que dans leurs missions d'information et de contrôle au travers de 5 délégations et de l'OPECST, qui est commun avec l'Assemblée nationale¹. Elle effectue également des recherches de législation comparée et établit des notes de synthèse sur les sujets dont elle est saisie par les sénateurs, les présidents de groupe politique, les présidents de commission et de délégation. Elle gère également un « guichet d'accueil », qui est le point d'entrée unique de toutes les questions que posent les Sénateurs concernant les collectivités territoriales.

La **Délégation sénatoriale aux entreprises**, qui réunit 42 sénateurs, est une structure propre au Sénat qui a été créée par une décision du Bureau du Sénat du 12 novembre 2014. Elle est chargée d'informer le Sénat sur la situation et les perspectives de développement des entreprises, de recenser les obstacles à leur développement et de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires. La Délégation est compétente pour examiner les dispositions des projets et des propositions de loi comportant des normes applicables aux entreprises.

La Délégation se distingue par une méthode de travail originale : aller régulièrement à la rencontre des entrepreneurs sur le terrain et organiser des immersions en entreprise pour les sénateurs afin de mieux identifier les besoins des entreprises.

En outre, en appui aux commissions permanentes, la Délégation développe une approche comparative pour faire valoir les bonnes pratiques identifiées à l'étranger et fait réaliser des études pour analyser l'impact, pour les entreprises, de certaines dispositions législatives en amont de leur adoption. Elle contribue aussi à la meilleure information de tous sur les défis que doivent relever les entreprises et sur les enjeux pour le dynamisme économique et social dans les territoires.

La page de la Délégation sénatoriale aux entreprises sur le site Internet du Sénat : <http://www.senat.fr/commission/entreprises/index.html>

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un ou deux ans, débutant en septembre ou octobre 2022. Le rythme de l'alternance doit permettre une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, ou à tout le moins une présence chez l'employeur les mardis, mercredis et jeudis. Le télétravail n'est pas possible dans le cadre de cette alternance.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage, à différentes activités de la délégation, et pourra ainsi notamment effectuer les tâches suivantes :

- Rédaction de comptes rendus de réunions, de synthèses, de notes, d'éléments de communication... ;
- Contribution à la veille en matière d'actualité économique et juridique relative aux entreprises ;
- Participation à l'organisation et au déroulement des rencontres entre sénateurs et entreprises sur le terrain et au Sénat ;
- Contribution à l'instruction et à la rédaction de rapports d'information, sous l'autorité d'un administrateur à chaque étape du travail parlementaire (documentation, sélection des personnes à entendre, élaboration de plans de travail, de notes de synthèse).

Profil recherché

Étudiant(e) en première année ou en deuxième année de master ou de double cursus, de préférence au sein d'une grande école de commerce ou d'un cursus en économie, en droit et/ou en sciences politiques. Le candidat réunit les qualités suivantes :

- aisance rédactionnelle ;
- esprit de synthèse pour cerner rapidement des sujets complexes ;
- qualités d'organisation dans la préparation et la réalisation des travaux ;
- curiosité d'esprit, intérêt pour le monde l'entreprise ;
- méthode et rigueur dans l'exécution ;
- bon esprit d'équipe ;
- sens de la discrétion.

¹ http://www.senat.fr/offices_deleg_observatoire/index.html

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation, avant le **lundi 2 mai 2022** à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.